

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 novembre 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Lévis Duchesne Sylvain Lavoie
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Martin Voyer Luc Maltais

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 231.11.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
4. Rapport des activités du conseil
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 octobre au 5 novembre 2018
 - 4.1.2. Adoption du Règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et remplaçant le règlement n° 1000-07
 - 4.1.3. Adoption d'une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
 - 4.1.4. Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 – Sécurité civile – Volet 1
 - 4.1.5. Lettre d'entente n° 5 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684 – Modification de l'année normale de travail
 - 4.1.6. Lettre d'entente n° 6 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684 – Poste temporaire aux projets spéciaux
 - 4.1.7. Motions de félicitations aux candidats élus suite aux élections provinciales du 1^{er} octobre 2018
 - 4.1.8. Octroi d'un contrat Mageco LMG – Services professionnels pour la modification de plans et devis développement domiciliaire rue de la Plaine
 - 4.1.9. Octroi d'un contrat Mallette, SENCRL – Accompagnement dans un processus de mise en commun des services avec la Municipalité d'Hébertville
 - 4.2. Gestion du territoire
 - 4.2.1. Adoption du second projet de Règlement no 239-2018 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.2. Demande de dérogation mineure no 151-2018 soumise par M. Martial Tremblay pour la propriété située au 6, rue Saint-André
 - 4.2.3. Demande de dérogation mineure no 152-2018 soumise par Rénaud Guilbeault pour la propriété située au 35, rue des Lilas
 - 4.2.4. Octroi de contrat de gré à gré pour le déneigement de divers endroits de la ville – Saison 2018-2019
 - 4.2.5. Octroi d'un contrat – Pavage rang Sainte-Anne
 - 4.2.6. Autorisation de signataires Entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant une servitude de boisement de non-boisement
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale – Confirmation du projet

- 4.3.2. Abrogation résolution n° 229.10.2018 – Autorisation d'un signataire - Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.3. Autorisation d'un signataire - Demande d'aide financière au Programme de soutien et à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air 2018-2020 pour le réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.4. Octroi d'un contrat à M. Jean-Yves Bouchard, Urbaniste – Contrat de conceptualisation et d'évaluation préliminaire des coûts du projet de réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.5. Octroi d'un contrat à Girard, Tremblay, Gilbert Arpenteurs-géomètres – Relevé topographique pour le réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.6. Ouverture de la période des mises en candidatures du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle, édition 2018 et nomination des membres du comité de sélection
- 4.3.7. Demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la tenue du Festi-Vélo

4.4 Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles :

- 6.1. Motion de félicitations – Lauréates 32^e gala de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 232.11.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 233.11.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2018

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Hélène Boily
Directrice générale et trésorière

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 octobre au 5 novembre 2018 laquelle totalise la somme de 1 514 081,61 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 234.11.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1000-18 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 1000-07

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'adopter le règlement n° 1000-18 concernant la sécurité, la paix et l'ordre remplaçant le règlement n° 1000.07. Les modifications au règlement visent principalement à introduire des dispositions pour régir le cannabis dans les endroits publics ainsi qu'à apporter certaines précisions au règlement original.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 235.11.2018 ADOPTION D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4.4 236.11.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 – SÉCURITÉ CIVILE – VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR CES MOTIFS, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

- Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- Que la Ville autorise Mme Marie-Hélène Boily directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Acceptée à l'unanimité

4.1.5 237.11.2018 LETTRE D'ENTENTE N° 5 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2684 – MODIFICATION DE L'ANNÉE NORMALE DE TRAVAIL

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser madame Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Richard Lapointe, conseiller à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la lettre d'entente n° 5 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant la modification de l'année normale de travail.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 238.11.2018 LETTRE D'ENTENTE N° 6 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2684 – POSTE TEMPORAIRE AUX PROJETS SPÉCIAUX

La résidence est située à une distance de 5,19 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 0.81 mètre. La résidence a été construite il y a plusieurs années, mais rien ne démontre qu'il existe des droits acquis pour cette situation.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 24 octobre 2018) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure déposée visant à régulariser l'implantation de la résidence du 6, rue Saint-André à une distance de 5,19 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage numéro 22-99 exige un minimum de 6 mètres, soit une dérogation de 0,81 mètre;
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 244.11.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 152-2018 SOUMISE PAR M. RÉNALD GUILBEAULT AU 35, RUE DES LILAS

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 152-2018 soumise par M. Rénaud Guibeault, visant à régulariser l'implantation d'une résidence sise au 35, rue des Lilas. Il s'agit d'une résidence pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

Le garage attenant à la résidence est situé à une distance de 0,79 mètre de la limite latérale de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 3,21 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 24 octobre 2018) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

- D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Rénaud Guibeault visant à régulariser la localisation du garage attenant à la résidence du 35, rue des Lilas à une distance de 0,79 mètre de la limite latérale de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 3,21 mètres;
- De prévoir qu'en cas de démolition ou de destruction du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 245.11.2018 OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE - SAISON 2018-2019

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'octroyer de gré à gré, pour la période du 6 novembre 2018 au 30 avril 2019 les contrats de déneigement suivants :

Entrepreneur	Endroit	Montant plus les taxes applicables
Ferme M.M. Lapointe SENC	▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 1 800 \$
	▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 350 \$
	▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 500 \$
	▪ Entrée de l'Arboretum – Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 300 \$
	▪ Stationnement de l'Arboretum – 2 ^e rang Est	Montant forfaitaire de 400 \$

Considérant les limites financières disponibles pour financer le coût du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale;

Considérant la demande déposée et retenue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'il y a lieu de répondre au questionnaire préliminaire reçu dans les plus brefs délais;

Considérant que la Ville a avantage à s'assurer que l'ensemble de son territoire possède des facteurs attractifs pour l'établissement de nouveaux résidents, la revente des maisons existantes, des évaluations foncières équitables, et la vente de ses propres terrains disponibles pour le développement;

Considérant l'historique du dossier et les décisions prises par les trois conseils précédents, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- De poursuivre la réalisation du projet tel que déposé et retenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre responsable de la région;
- D'appliquer une stratégie mise en marché dont les grandes lignes ont été déposées au conseil municipal en octobre 2015;
- De planifier une démarche politique pour l'obtention de partenaires financiers pour financer la part du financement qui doit provenir du milieu;
- De planifier une démarche politique, afin de développer des ententes de secteurs pour l'exploitation de la piscine incluant d'autres infrastructures communes.

Adoptée à la majorité - 4 pour et 2 contre

4.3.2 250.11.2018 ABROGATION RÉSOLUTION N° 229.10.2018 – AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'abroger la résolution n° 229.10.2018 concernant l'autorisation d'un signataire – demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 251.11.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2020

Considérant que les coûts relatifs au réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet peuvent être admissibles au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 à la hauteur de 80%;

Considérant que le conseil d'administration de la société des loisirs appuie le principe des orientations qui leur ont été fournies pour la rénovation de l'entrée;

Considérant que les coûts potentiels de ce projet sont d'environ 200 000 \$.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'autoriser la demande de soutien financier au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.4 252.11.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À M. JEAN-YVES BOUCHARD, URBA-
NISTE – CONTRAT DE CONCEPTUALISATION ET
D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DU PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CENTRE RÉCRÉOTOU-
RISTIQUE LE RIGOLET**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à M. Jean-Yves Bouchard, Urbaniste le contrat de conceptualisation et d'évaluation préliminaire des coûts du projet de réaménagement de l'entrée du centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 6 425 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 2 novembre 2018;

D'autoriser la Société des loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à financer la somme de 6 425 \$ excluant les taxes applicables à même les fonds accumulés dans le cadre de son mandat.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.5 253.11.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À GIRARD, TREMBLAY, GILBERT
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CENTRE RÉ-
CRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Girard, Tremblay, Gilbert Arpenteurs-géomètres le contrat de travaux d'arpentage pour le relevé topographique sur la propriété abritant le centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 octobre 2018.

D'autoriser la Société des loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à financer la somme de 2 500 \$ excluant les taxes applicables à même les fonds accumulés dans le cadre de son mandat.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.6 254.11.2018 OUVERTURE DE LA PÉRIODE DES MISES EN CANDIDATURES
PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE
2017 ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLEC-
TION**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

D'autoriser la mise en application du Programme d'aide à l'élite édition 2018 et de désigner les périodes de mise en candidature et de référence comme suit

- Période de réception des mises en candidature : du 12 novembre 2018 au 4 janvier 2019
- Période de référence pour les réalisations : du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

D'autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'édition 2018 formé de deux élus municipaux et un citoyen représentant de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.7 255.11.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-
EST POUR LA TENUE DU FESTI-VÉLO ÉDITION 2018**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais de demander à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une aide financière d'une somme de 2 500 \$ pour les dépenses financières reliées aux activités de l'édition 2018 du Festi-Vélo, le tout dans le cadre du Programme de soutien financier pour la tenue des festivals dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité

4.4.1 256.11.2018 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Corporation de développement commercial, industriel et touristique de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Budget de fonctionnement annuel	1 500 \$
100 ^e anniversaire de l'Ascension	Aide financière - Plan de commandite	500 \$
Opération Nez Rouge	Contribution financière	50 \$
Comité conjoint sauvegarde de l'église de St-Gédéon	Billets spectacle-bénéfice	160 \$
Tournoi provincial junior Mario Tremblay	Aide financière 2018	250 \$
Club Eau Bois	Contribution pour le cocktail soirée 3 novembre	75 \$
Fabrique Sainte-Croix	Aide financière pour le paiement des frais de déneigement 2018-2019	Acceptation des frais
Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma	Invitation au Gala du 35 ^e anniversaire Mercredi 7 novembre à la Boîte à Bleuet	Représentation de M. Martin Voyer
Spectacle de Noël Neige	Achat de publicité	2 500 \$

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité de vérification des comptes
- Réunion du Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Réunion de l'Office municipal d'habitation
- Réunion du comité Administration et développement
- Réunion du comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion du comité Gestion du territoire
- Réunion du conseil d'administration du Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean
- Représentation au brunch des fermières
- Représentation à la Festitrouille
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Formation PG (Logiciel)
- Visite du territoire
- Suivi de dossier avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
- Réunion du comité Multi-Ressource
- Réunion du comité Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre régionale de l'UPAC
- Réunion CIC Vélo
- Rencontre de citoyens
- Représentation au brunch Solican
- Représentation au 32^e Gala de la Chambre de commerce de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec le Maire de St-André
- Rencontre du comité Action-Travail-Famille

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 257.11.2018 MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURÉATES 32^e GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-

JEAN-EST

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de Madame Manon Simard de la Scierie Lac-Saint-Jean qui s'est mérité le titre de personnalité féminine de l'année lors de la 32^e édition du gala de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est tenu le 2 novembre dernier ainsi qu'à la Chocolaterie Rose Élisabeth pour avoir remporté la 3^e position dans la catégorie Coup de cœur.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur les sujets suivants :

- La modification du projet de zonage 141C
- Le règlement n° 1000-18
- La voie de virage à gauche sur la Route 169

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier